VILLE DE METZ

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE

DOCUMENT GRAPHIQUE

II-1 1

ECHELLE : 1/2000°

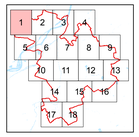

REVISIONS		MODIFICATIONS		MISES A JOUR		MISES EN COMPATIBILITE	
DCM	18/12/2008	DCM	24/09/2009	AM	21/04/2010	AP	17/05/2010
DCM	27/10/2011	DCM	26/11/2009	AM	20/01/2011		
DCM	27/10/2011	DCM	29/04/2010	AM	10/03/2011		
		DCM	29/10/2010	AM	01/09/2017		
		DCM	30/06/2011	AM	11/12/2018		
		DCM	26/04/2012				
		DCM	05/07/2012				
		DCM	26/09/2013				
		DCM	29/09/2016				
		DCM	15/12/2016				
		DCM	06/07/2017				
		DIM	05/02/2018				
		DIM	15/10/2018				

Metz Métropole
Pôle Planification
11 boulevard Solidarité

Ville de Metz
Pôle Urbanisme
144 route de Thionville

AGURAM
3 rue Marconi

LEGENDE

Limite communale
Limite de zone
Protection des captages d'eau

Périmètres de risques

Plan de prévention des risques naturels : inondations
Site pollué SSP8 Secteur Z1
Site pollué SSP8 Secteur Z2
Site pollué SSP8 Secteur Z3
RTI1 - Port de Metz
RTI1b - Soufflet Agriculture
RTI2 - Compagnie mosellane de stockage
RTI3 - UEM Borny
RTI4 - RTI5 - RTI6 - UEM Chambière
RTI7 - Lorca Chambière
Seuils d'effets létaux significatifs
Seuils d'effets irréversibles
Distance d'isolement
Bris de vitres

Emplacements réservés et alignement

Emplacement Réservé
Numéro de l'emplacement réservé
Alignement (servitude d'utilité publique)
Numéro de l'alignement

Prescriptions relatives à l'implantation des constructions

Marge de recul minimale des immeubles
Marge de recul obligatoire des immeubles
Implantation obligatoire des immeubles à l'alignement

Prescriptions relatives au patrimoine végétal et bâti

Secteur sauvegardé
Espace boisé classé
Plantation à réaliser

Prescriptions d'aménagement
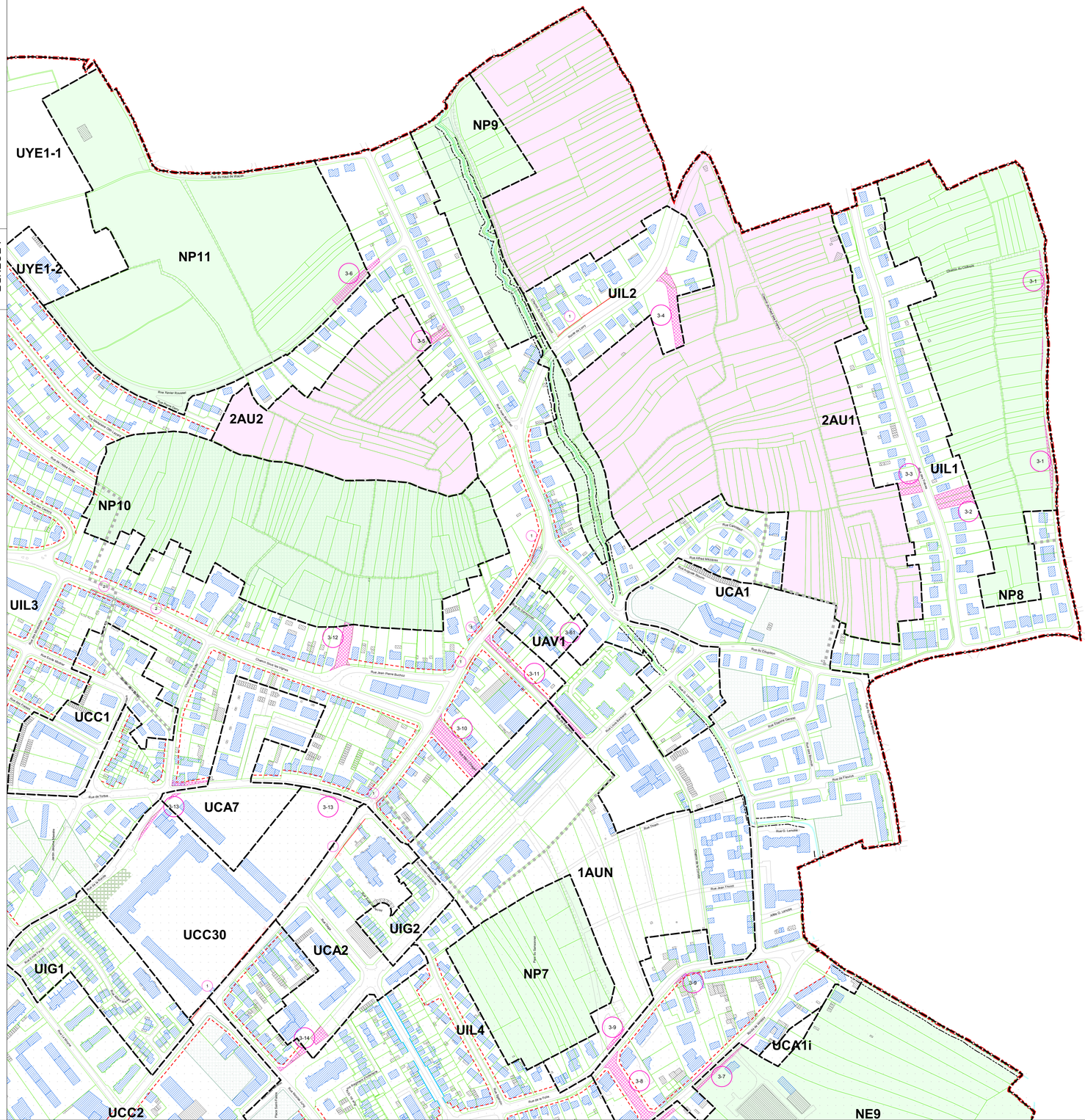
Principe de création de place
Principe de station T.C.S.P.
T.C.S.P. tracé de principe
Chemin/sentier piétonnier, tracé de principe
Piste cyclable, tracé de principe
Principe de création ou de prolongement d'une voie
Tracé de principe d'une voie
Principe de plantation d'une voie ou d'un espace public à dominante minérale
Zone desservie par les transports en commun où s'appliquent les mesures prévues par l'article 26°-2 de la LOTI
Grands équipements localisés : site d'implantation et emprise indicatifs
Tracé fixe d'une voie
Bande énergétique
Emprise minimale d'une voie
Dimension minimale d'une placette
Principe de masse boisée
Espace public aménagé en parc ou espace vert pouvant accueillir les équipements et les services autorisés par le règlement
Autre
Chemin piéton à conforter ou à créer
Chemin piéton existant à maintenir